

Charte d'utilisation des services informatiques

de la Médiathèque Municipale de Seilhac 4 Avenue Jean Vinatier 19700 SEILHAC



L'espace informatique, outil à vocation culturelle et éducative, se compose de : 5 ordinateurs dont

- 1 dédié à la consultation du catalogue de la Médiathèque et de son réseau,
- 2 à la consultation d'Internet et
- 2 à la consultation de documents numériques, CD, DVD, CRMT,...

Les utilisateurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition. Le personnel de la Médiathèque est à la disposition des utilisateurs pour les conseiller quant à l'utilisation des postes informatiques.

1) Conditions d'accès

- L'accès aux services informatiques est gratuit, sous réserve d'une inscription, à jour, à la Médiathèque. Un identifiant sera fourni lors de l'inscription à la Médiathèque.

- Une autorisation parentale sera demandée aux enfants de moins de 15 ans.

- L'utilisation d'un poste informatique s'effectue pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque. L'utilisation des postes est limitée à 1 heure par jour (modulable en fonction de l'affluence). Cependant lorsqu'un poste de consultation est libre, il est possible d'y accéder. Les réservations de plages horaires sont fortement conseillées.

2) Règles d'utilisation

- L'espace offre les services suivants :

- Recherche d'information sur Internet,
- Consultation de CD, DVD, documents numériques,...
- Bureautique (traitement de texte, tableur,...),
- Impression de page. (Tout document imprimé doit être réservé à un usage strictement privé.) Ce service est payant, le coût est affiché au sein de la Médiathèque.

- Ne sont pas autorisés :

- La navigation sur des sites contraires à la législation notamment ceux à caractère pédophile ou pornographique, les sites incitant à la haine raciale ou constituant une apologie du crime, de la violence ou de la discrimination,
- La consultation de sites de jeux d'argent, de jeux en réseau et de sites payants,

